MÉTADONNÉES SUR LE REGISTRE DES AIRES PROTÉGÉES (Format shapefile ou géodatabase)

DROITS D'UTILISATION

Les droits d'utilisation des données des aires protégées sont régis en vertu de la licence Creative Commun 4.0 CC-BY adoptée par le gouvernement du Québec. Cette licence permet à d'autres personnes de distribuer, remixer, arranger et adapter les données, même à des fins commerciales, tant que le crédit est attribué au gouvernement du Québec. Vous pouvez consulter un résumé explicatif à https://www.donneesquebec.ca/fr/licence/.

MISE EN GARDE

Veuillez noter que la localisation numérique de ces aires protégées n'a pas de portée légale et que, certains territoires ayant un statut provisoire de protection, leur délimitation est susceptible d'être modifiée. Pour connaître la délimitation légale d'une réserve naturelle, veuillez vous référer à l'entente de reconnaissance (acte notarié) publiée au Registre foncier du Québec¹. Les numéros d'enregistrement des ententes de reconnaissance sont disponibles sur notre site Internet². Pour connaître la délimitation légale des autres aires protégées qui relèvent du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), veuillez consulter l'arrêté ministériel ou le décret publié à la Gazette officielle du Québec³.

Prenez aussi note que <u>d'autres milieux naturels protégés peuvent exister, sans être inscrits dans le Registre des aires protégées</u>. Il pourrait s'agir, par exemple, de certains habitats d'une espèce floristique menacée ou vulnérable, d'un milieu faisant l'objet d'une désignation de protection relevant d'un autre ministère ou organisme, de territoires protégés par un schéma d'aménagement ou de terres faisant l'objet d'initiatives de conservation volontaire en terres privées ou municipales. Il faut cependant retenir que, même si l'ensemble d'un territoire ou une partie de sa superficie ne sont pas inscrits au Registre des aires protégées, la désignation légale de protection de ce territoire demeure en vigueur, de même que les décrets de désignation, et que tout projet de développement doit en tenir compte.

INSCRIPTION D'AIRES PROTÉGÉES AU REGISTRE DES AIRES PROTÉGÉES

Les territoires inscrits au Registre des aires protégées doivent répondre à la définition d'aire protégée de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel ou à celle de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Lorsqu'un territoire, les objectifs de conservation qui y sont visés et les activités qui y sont pratiquées sont

¹ www.registrefoncier.gouv.qc.ca

www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/prive/naturelle

³ http://www3.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/gazetteofficielle/loisreglements.fr.html

conformes à l'une ou l'autre de ces définitions, il peut être reconnu à titre d'aire protégée, et l'une des six catégories de gestion lui est attribuée en fonction des lignes directrices de l'UICN de 2008⁴.

Depuis septembre 2013, les nouveaux territoires inscrits au Registre doivent avoir moins de 1 % de leur superficie grevée de droits miniers, gaziers ou pétroliers, afin d'être conformes aux plus hauts critères de protection de l'UICN en matière d'aires protégées. Il est toutefois important de noter que certaines aires protégées inscrites au Registre des aires protégées avant septembre 2013 présentent des superpositions avec des droits miniers, gaziers ou pétroliers variant entre 1 et 25 %; dans ces cas, l'aire protégée est inscrite au Registre des aires protégées, mais la superficie superposée aux droits n'est pas compilée dans les statistiques (superficie non contributive).

Le MELCC met régulièrement à jour la compatibilité des aires protégées qui figurent au Registre des aires protégées par rapport aux normes de l'UICN et soustrait, le cas échéant, les superficies touchées par des droits miniers, gaziers ou pétroliers, afin de se conformer aux critères de l'UICN en matière d'aires protégées. Avec la finalisation de cette démarche de mise aux normes, le Québec a réitéré son adhésion aux plus hauts critères de protection de l'UICN. Il est d'ailleurs actuellement reconnu à l'échelle canadienne pour son leadership et son intégrité en matière d'aires protégées.

CALCUL DE LA SUPERFICIE DES AIRES PROTÉGÉES

La superficie totale des aires protégées au Québec est calculée <u>sans superposition</u>. Par conséquent, si deux aires protégées se chevauchent, c'est la superficie ayant la catégorie IUCN la plus stricte qui est inscrite au Registre des aires protégées. Par exemple, si une aire de confinement du cerf de Virginie se trouve dans un parc national, seule la superficie du parc national sera comptabilisée. Les cas de superposition représentent un peu moins de 1 % des aires protégées au Québec. Les calculs de pourcentage d'aires protégées sans superposition sont disponibles pour l'ensemble du Québec⁵ et par régions administratives⁶.

AIRES PROTÉGÉES RELEVANT DU MFFP

Les aires protégées qui relèvent du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) sont les écosystèmes forestiers exceptionnels, les habitats fauniques, les parcs nationaux du Québec, les refuges biologiques et certains refuges fauniques. Le MFFP nous a autorisés à diffuser les données concernant les sites inscrits au Registre des aires protégées. Veuillez noter que plusieurs sites ayant les désignations légales d'écosystèmes forestiers exceptionnels, d'habitats fauniques et de refuges fauniques ne

⁴ https://www.iucn.org/content/guidelines-applying-protected-area-management-categories

⁵ http://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/aires protegees/registre/#synthese

⁶ http://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/carte-interactive.htm

sont pas inscrits au Registre des aires protégées puisque des droits d'exploitation des ressources ont été consentis sur une partie ou la totalité de leur superficie. En conséquence, ces territoires ne sont pas considérés dans les données que nous vous faisons parvenir. Leur désignation légale de protection demeure toutefois en vigueur, de même que les décrets de désignation, et tout projet de développement doit en tenir compte. Pour connaître la totalité des territoires reconnus en tant qu'habitats fauniques ou refuges fauniques, consultez Géoboutique Québec⁷, alors que les écosystèmes forestiers exceptionnels sont disponibles sur Données Québec⁸.

AIRE PROTÉGÉE EN COGESTION QUÉBEC-CANADA

Le MFFP est également coresponsable, avec l'Agence Parcs Canada, du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent créé en 1998 en vertu de la loi du Québec sur le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent et de la loi du Canada qui porte le même nom. Il s'agit donc d'un territoire protégé conjointement par les juridictions québécoise et canadienne.

MILIEUX NATURELS DE CONSERVATION VOLONTAIRE

Les milieux naturels de conservation volontaire font l'objet d'initiatives de conservation en terres privées ou municipales et sont reconnus à titre d'aires protégées. Dans la majorité des cas, ce sont des territoires dont le propriétaire est un individu ou une personne morale (organisation non gouvernementale de conservation ou municipalité). Une démarche est présentement en cours pour que les propriétaires nous autorisent à diffuser la délimitation numérique de ces propriétés privées. Néanmoins, nous vous avons transmis exceptionnellement ces données pour vos besoins.

D'autres initiatives de conservation volontaire peuvent aussi être réalisées sans que les territoires visés soient reconnus dans le Registre des aires protégées.

TERRITOIRES IMPORTANTS

Territoires géographiquement délimités présentant un intérêt pour la conservation et pour lesquels des engagements administratifs et/ou légaux attestent de l'intention du gouvernement du Québec d'en prioriser l'affectation aux fins d'aires protégées. Est aussi considéré comme territoire important, tout plan d'un habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable, non inscrit au Registre des aires protégées (car non soustrait au jalonnement ou à l'intérieur duquel des titres miniers, gaziers ou pétroliers ont été consentis).

⁷ http://geoboutique.mern.gouv.qc.ca/edel/pages/recherche/critereRechercheEdel.faces

⁸ https://www.donneesquebec.ca/fr/